



Mairie de Saint André d'Embrun
120, Place de la Mairie
L'Eglise
05200 SAINT ANDRE D'EMBRUN
Téléphone : 04.92.43.03.84
Mail : mairie.gestion@saintandredembrun.fr

Fourniture et livraison de repas en liaison froide

Service de restauration scolaire

Marché à procédure adaptée (MAPA)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Jeudi 6 juin 2024 à 12 h 00 (heure de Paris)

SOMMAIRE

Article 1 : Présentation et Objet de la consultation

- 1.1 Présentation**
- 1.2 Objet de la consultation**

Article 2 : Etendue de la consultation

- 2.1 Etendue de la consultation**
- 2.2 Décomposition en lots**
- 2.3 Contenu des offres**
- 2.4 Délai de validité des offres**

Article 3 : Présentation des offres

- 3.1 Documents à produire au titre de la candidature**
- 3.2 Documents à produire au titre de l'offre**

Article 4 : Jugement des offres

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Article 6 : Renseignements complémentaires

- 6.1 Demande de renseignements**
- 6.2 Voies et délais de recours**

Article 1 : Présentation et Objet de la consultation

1.1 Présentation

La Mairie de Saint-André d'Embrun, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marie MELMONT, gère un restaurant scolaire.

En moyenne, il est servi 45 repas par jour.

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison en liaison froide des plats cuisinés destinés aux enfants qui fréquenteront le service de restauration scolaire pour la période comprise entre septembre 2024 et juillet 2027.

Le prestataire de service restera seul responsable des approvisionnements fournisseurs et du personnel qu'il emploie.

Les repas seront conditionnés de manière à pouvoir être aisément transportés et livrés en plats gastro normalisés pour la cantine scolaire.

Le prestataire adresse mensuellement une facture précisant la somme à laquelle il prétend du fait de l'exécution du marché.

Le montant est obtenu par application du prix unitaire aux quantités réellement exécutées.

La durée du marché est de 12 mois renouvelable 2 fois à compter de la signature du marché.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire.

Lieu d'exécution et de livraison = Restauration scolaire
 89, Place de la Mairie
 05200 SAINT ANDRE D'EMBRUN

Article 2 : Etendue de la consultation

2.1 Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres est soumis aux dispositions relatives aux marchés conclus selon une procédure adaptée (décret n°2016-360, relatif aux marchés publics, article 25).

2.2 Décomposition en lots

La fourniture comporte un lot unique.

2.3 Contenu des offres

Le candidat devra présenter une offre pour le lot unique en son entier.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours (soixante jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 : Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

3.1 Documents à produire au titre de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Statut juridique et capacité professionnelle ;

- **L'Acte d'engagement** à compléter et à signer par les représentants qualifiés ayant vocation à être titulaires du contrat (formulaire ATTR1 à télécharger, <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>).
- **Le cahier des clauses techniques et administratives particulières (C.C.T.A.P.)** cahier joint à accepter et à signer sans aucune modification.
- **La lettre de candidature signée** (formulaire DC1 à télécharger <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
- **La déclaration du candidat individuelle** ou du membre du groupement signée (formulaire DC2 à télécharger <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacité technique :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Ne sont pas admises en concourir les personnes qui au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation n'ont pas souscrit les déclarations fiscales et sociales ou n'ont pas effectué le paiement des impôts et cotisation exigibles à cette date.

Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscale et sociales et ne fait l'objet d'une interdiction à concourir.

3.2 Documents à produire au titre de l'offre

- Le Bordereau des Prix Unitaires
- Un mémoire technique permettant de juger les offres des candidats avec notamment
 - * L'organisation matérielle et logistique (cuisine, véhicules réfrigérés) dédiée à l'exécution du marché
 - * Les moyens humains et la qualification des équipes. Affectées à l'exécution du marché (cv détaillés)
 - * La démarche qualité mise en œuvre sur le plan de l'hygiène alimentaire.
 - * Les critères de qualité des repas notamment les produits frais préparés sur place le jour même ou la veille de la prestation (fruits et légumes).
 - * Les principaux fournisseurs, notamment pour les produits frais.
 - * La proportion d'ingrédients issus de l'agriculture biologique par repas.
 - * Le mode de fabrication et le conditionnement du pain.
 - * La Réactivité pour les repas de substitution (en heures) en cas de problème de livraison.
 - * Les repas spéciaux proposés pour les problèmes allergiques les plus courants.
 - * Les repas originaux susceptibles d'être proposés pour des occasions spéciales (noël, semaine de goût)

Article 4 : Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40%
Traçabilité, qualité des produits proposés, diversité des menus (nombre d'ingrédients, grammage, bio, produits frais, produits locaux)	30%
Réactivité en cas de problème de livraison	15%
Capacité à préparer des repas spéciaux (allergies et plats de substitutions)	15%

L'attention des candidats est portée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Article 5 : Condition d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document :

Langue de rédaction des propositions : français

Unité monétaire : Euro (s)

5.1 Transmission électronique

Conformément à l'article R2 132.2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir des dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délais » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée ; Elle est ouverte dans les cas suivants.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique.

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

mairie@saintandredembrun.fr

Mairie

120 Place de la mairie

L'Eglise

05 200 Saint-André-d'Embrun

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Traitement de texte (.doc), Tableur (.xls .xlsx), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, png),

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme :

AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>).

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais?).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

5.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 6 : Renseignements complémentaires

6.1 Demande de renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

6.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille

22 à 24 rue Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 06

Tél : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 89

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Marseille

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

**COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES
DIFFÉRENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE MARSEILLE**

Place Félix Baret

CS80001

13282 MARSEILLE CEDEX